

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 février 2009 à 19 h au 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, sous la présidence de Monsieur le maire **MICHAEL APPLEBAUM**, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Francine Senécal, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Warren Allmand, conseiller du district de Loyola;
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Saulie Zajdel, conseiller du district de Darlington;
 Marcel Tremblay, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
 André Hamel, adjoint au directeur des travaux publics;
 Sylvain Roy, chef de division, bureau technique;
 Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
 Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement par intérim.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA09 170037

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Saulie Zajdel

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2009 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA09 170038

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Marvin Rotrand



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le verser aux archives de l'arrondissement.

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

D'apporter les modifications suivantes aux points 12.01, 51.02 et 70.01 : en déplaçant l'extrait « un débat s'engage » avant le vote des conseillers.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Marvin Rotrand
 - Rappelle la vision de l'arrondissement pour le développement du site de l'hippodrome, commente le projet du gouvernement avec Attractions Hippiques et souligne les actions entreprises par le comité de travail sur l'avenir résidentiel des terrains de l'Hippodrome de Montréal et des terrains avoisinants à ce sujet.

- Marcel Tremblay
 - Félicite M. Applebaum pour sa nomination au comité exécutif et souligne son apport et son expérience pour le développement de projets comme le complexe sportif et récréatif Benny.

 - M. Applebaum partage son bonheur d'avoir été nommé au comité exécutif et croit en la possibilité de faire avancer, avec M. Tremblay, les dossiers de l'arrondissement ainsi que ceux de l'ensemble de Montréal.

- Francine Senécal
 - Réitère son engagement comme conseillère municipale et annonce qu'elle se présentera à la prochaine élection municipale.

 - Félicite M. Applebaum pour sa nomination et commente l'importance du dossier des sports et loisirs dont il a hérité et des défis qu'il devra relever pour l'ensemble de la population de Montréal.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC (30 minutes)

La période au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent au conseil débute à 19 h 15. Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

Noms des personnes

Sujets

- Joann Vasquez Au nom du *Centre Kapit Bisig*, **dépose un mémoire** résumant le but et les activités du Centre, énumérant les organismes qui en font partie et expliquant les problèmes rencontrés. Elle rappelle que la communauté philippine est l'une des plus grande de l'arrondissement, décrit les services offerts aux jeunes et demande l'appui de l'arrondissement.



- ▮ *M. Rotrand propose d'organiser une rencontre avec le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour discuter d'une aide financière et vérifiera le zonage où est situé le Centre. Il convient de l'importance de la communauté philippine et demande à Mme Vasquez de l'informer par écrit de la mission et des besoins du Centre. Il offre son aide, souligne que plusieurs organismes ont de la difficulté à trouver des locaux qui se font très rares et l'invite à venir discuter avec les membres de la Commission interculturelle.*
- Julie Nieto Membre du conseil d'administration du *Centre Kapit Bisig*, rappelle l'importance de sa communauté et décrit les programmes très étoffés pour les jeunes qui visent notamment à développer les apprentissages et le transfert des habiletés. Elle précise que toutes les générations sont réunies et collaborent aux activités du Centre.
 - Jesse Goodman Du même organisme, rappelle que dans ces temps de difficultés économiques, les organismes communautaires fournissent une aide appréciable sur le terrain. Il juge donc essentiel de redonner au Centre la permission d'utiliser ses locaux. Il déplore le règlement municipal qui, selon lui, ne respecte pas les gens qui travaillent dans leur maison et croit que ce règlement n'est pas uniformément appliqué.
▮ *M. Applebaum explique que le plan d'urbanisme doit assurer la tranquillité dans les secteurs résidentiels ainsi que l'harmonie entre les différentes activités en tenant compte des besoins de la communauté.*
 - Jacques Moulin A pris connaissance d'une nouvelle réglementation sur l'utilisation des foyers naturels qui pourrait être adopté par la Ville de Montréal. Il s'inquiète de la portée de ce règlement et demande à M. Applebaum de faire mention de son commentaire à M. DeSousa.
▮ *M. Applebaum précise que M. DeSousa désire réglementer la production de carbone émanant des foyers sur l'île de Montréal d'ici 7 ans en interdisant l'installation de ces poêles dans les nouvelles constructions. Pour l'instant, cette modification n'est qu'à l'étape de la discussion.*
 - Claude Casgrain Demande des clarifications au sujet du point 40.06 de l'ordre du jour relatif à des modifications proposées dans la composition du comité consultatif d'urbanisme et dans la foulée de ces changements, si l'éventualité de tenir les réunions en public, sauf pour les questions de zonage, a été évaluée.
▮ *M. Applebaum explique qu'en raison de sa nomination au comité exécutif, il quitte la présidence du CCU. Étant donné que les élus sont très occupés et ne peuvent assurer la présidence à plein temps, il a été proposé de donner cette fonction à un non-élu et, comme l'exige la loi, de prévoir la présence d'un élu en tant que membre substitut; raison pour laquelle le nombre de substituts sera augmenté. M. Rotrand le remplacera d'ici là.*
▮ *M. Rotrand rappelle sa position et celle de M. Allmand au sujet de tenir le CCU en public et la réponse de la ministre Normandeau à ce sujet. Il compte demander l'opinion des membres sur cette question.*
 - Donna Davidson **Dépose deux documents** soit : un constat d'infraction reçu relativement au dépôt d'un contenant à déchets en dehors des horaires de collecte et une lettre. Elle est surprise d'avoir reçu ce constat puisque le concierge est la personne en charge de cette tâche. De plus, elle précise que le constat est daté de janvier 2008 et qu'elle le contestera.
▮ *M. Rotrand demande à Mme Davidson de remettre le constat à la greffière qui fera les recherches appropriées. Il rappelle l'esprit du règlement et l'invite à plaider non coupable.*
 - Denis Lévesque Du *Projet Genèse*, fait état du projet du gouvernement qui permettrait l'installation d'un mini salon de jeu sur le site de l'hippodrome. Il considère que ce projet est incompatible avec celui de la communauté et demande quand l'arrondissement va signifier publiquement son désaccord.
▮ *M. Applebaum rappelle que l'arrondissement a adopté un règlement limitant la présence des machines à sous sur son territoire. Il souligne sa volonté de faire du développement résidentiel sur ce site et rappelle la mise sur pied d'un comité qui travaille sur la question et dont le *Projet Genèse* est membre.*



▫ M. Rotrand mentionne que le Plan d'urbanisme de Montréal prévoit un développement résidentiel sur ce site et souligne que, si les articles de journaux sont véridiques, la position du gouvernement est scandaleuse. Il écrira à tous les membres de l'Assemblée nationale de ce secteur leur demandant leur appui et invite M. Lévesque à faire la même chose.

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA09 170039

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

De prolonger de soixante minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Noms des personnes

Sujets

- Jeremy Searle *Félicite M. Applebaum pour sa nomination au Comité exécutif, demande s'il peut compter sur l'appui des membres du conseil pour défendre l'emprunt qui permettra de construire le complexe sportif et récréatif Benny.*
 ▫ *M. Applebaum mentionne que l'arrondissement travaille depuis plusieurs années à ce projet et assure que le complexe sera réalisé et que le financement de l'emprunt ne sera pas un obstacle.*
 ▫ *M. Gendron explique de façon plus détaillée la répartition des montants et les implications du règlement d'emprunt.*
- Peter McQueen *Demande quand la limite de vitesse sera diminuée sur les artères.*
 ▫ *M. Applebaum rappelle que l'arrondissement a été le premier à réduire la vitesse à 40 km/h sur ses rues résidentielles et que les voies artérielles ne relèvent pas de la compétence des arrondissements.*
 ▫ *M. Tremblay fait remarquer que plusieurs actions pour favoriser la sécurité des enfants et des zones scolaires ont été faites mais qu'il faut prendre en considération le fait que le nombre de voitures augmente sur l'île de Montréal. C'est pourquoi la meilleure stratégie est d'inciter plus de personnes à utiliser le transport en commun.*
 ▫ *M. Rotrand souligne que la stratégie pour amener les véhicules à diminuer leur vitesse doit être plus large que simplement modifier les panneaux et qu'il faut encourager les gens à utiliser le transport en commun.*
- Stanley Grunfeld *Déplore la façon d'entretenir les trottoirs glacés, donne sa vision de ce qui devrait être fait et demande pourquoi l'utilisation du sable a été abandonnée.*
 ▫ *M. Hamel mentionne que des équipements supplémentaires ont été loués cette année afin d'améliorer le service, souligne que plusieurs situations de gel et dégel ont eu lieu et explique les difficultés inhérentes à cette situation très difficile où l'eau emporte n'importe quels produits utilisés. Il explique les mélanges d'abrasifs (sel, pierre concassée, sable) selon la température et que l'on remarque peu de différence entre l'efficacité du sable ou celle de la pierre concassée.*



- Diane Hanna Rappelle le montant avancé en décembre 2008 pour le financement du complexe sportif et récréatif Benny et demande des clarifications sur la modification des coûts en 2009.
 □ *M. Gendron explique que la part du financement de l'arrondissement est de 7 millions et est composée de deux montants, l'un de 2,8 millions qui correspond au budget de fonctionnement et l'autre de 4,2 millions qui fait l'objet d'un emprunt. Il explique le montage financier du coût global de 15 millions.*
- André Cardinal Félicite M. Rotrand pour sa prise de position contre le projet annoncé par le gouvernement sur le terrain de l'hippodrome et **dépose une demande d'accès, conjointement avec Mme Popeanu**, concernant les opérations de déneigement notamment les contrats et les cahiers des charges.
 □ *M. Rotrand explique que cette demande d'accès à l'information sera traitée selon les règles en vigueur dans la loi sur l'accès à l'information.*
- Merle Riesler S'oppose au projet du gouvernement sur le site de l'hippodrome qui empêche le développement de logements sociaux pour les pauvres.
 □ *M. Rotrand soutient que tous les élus abondent dans le même sens qu'elle, et lui propose d'écrire au député Pierre Arcand, ce qu'il fera lui-même.*
- Claude Thomasset Au nom de plusieurs citoyens, **dépose une lettre** concernant la qualité du déneigement des trottoirs dans les quartiers Côte-des-Neiges et Snowdon et proposant des solutions. Elle décrit comment devrait, selon elle, se faire l'entretien des trottoirs et les endroits qui devraient être déneigés en priorité comme les environs du métro Snowdon.
 □ *M. Rotrand explique que normalement la Ville déblaie en priorité les arrêts d'autobus et répand des abrasifs autour du métro. Il prendra connaissance de la lettre et souligne que cette année, il a reçu beaucoup moins de commentaires négatifs qu'à l'habitude.*
- Michael Shafter **Dépose et lit son allocution** où il demande à l'arrondissement d'aider le Centre Segal et sa communauté à promouvoir le dialogue interculturel en leur permettant de tenir un événement artistique dans le parc adjacent le Centre.
 □ *M. Applebaum demande à M. Shafter de communiquer avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour vérifier les disponibilités et la faisabilité de sa demande et l'assure de sa collaboration.*
 □ *M. Rotrand mentionne qu'un nouveau règlement détermine comment utiliser les parcs, suggère de faire la demande rapidement puisqu'il y a plusieurs requêtes et ajoute qu'il croit au succès des événements qui permettent les échanges interculturels.*
- Francine Brodeur Demande, en lien avec le point 40.03 portant sur un règlement sur le contrôle des chiens et des chats, comment sera effectué la vérification du nombre d'animaux permis. Elle s'interroge sur l'efficacité de ce règlement puisqu'aucun inspecteur n'intervient lorsqu'un chien se promène sans laisse.
 □ *M. Applebaum explique que les inspecteurs se déplacent s'ils reçoivent une plainte de citoyens et précise qu'ils ne feront pas de porte-à-porte pour vérifier le nombre d'animaux. Il suggère à Mme Brodeur d'appeler le 311 lorsqu'un maître ne tient pas son chien en laisse pour que l'escouade canine ou la police intervienne.*
- Denyse Lacelle En tant que directrice du Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon, partage l'indignation de M. Applebaum quant au projet du gouvernement avec Attractions Hippiques. Elle **dépose un document** illustrant la vision du Conseil communautaire et des ses utilisateurs sur le développement résidentiel du terrain de l'hippodrome, invite M. Applebaum à joindre sa voix à celle de son organisme pour contrer le projet ou, à tout le moins, à partager des informations sur leurs actions réciproques.
 □ *M. Applebaum mentionne que l'avenir du terrain de l'hippodrome est très important pour l'arrondissement mais explique que le gouvernement peut faire le projet qu'il désire et ce, malgré la réglementation en place et même si les élus ne l'approuvent pas. Il remercie Mme Lacelle pour son invitation mais il croit que le temps n'est pas venu de travailler de concert mais plutôt en parallèle. Il convient qu'il est important de partager les informations pour réussir.*



- Magda Popeanu Demande, en lien avec le point 40.06 portant sur la nomination d'un résidant comme président du CCU, ce qui a motivé sa démission à ce poste et de son emploi d'agent immobilier. Elle rappelle, qu'au sujet du développement du site de l'hippodrome, M. Applebaum privilégiait le développement de la Cité scientifique et non le développement résidentiel.
 ¶ M. Applebaum mentionne qu'il a profité de sa nomination au comité exécutif pour se retirer de plusieurs activités pour s'assurer de ne pas être en conflit d'intérêt, notamment du fait que son nouveau mandat lui donne l'opportunité d'avoir des informations privilégiées. Il rappelle le contexte de l'époque où l'agrandissement du secteur scientifique était une priorité et ajoute que c'est maintenant le logement social qui l'est.

- Mae Nam Est heureuse d'avoir entendu l'engagement pour le logement social sur le site de l'hippodrome. En temps que membre du *Centre Kapit Bisig*, elle décrit les ateliers organisés notamment ceux par des étudiants en droit sur les droits humains ou sur d'autres sujets légaux. Elle demande si les nouveaux groupes ont l'opportunité de bénéficier d'une aide financière de l'arrondissement.
 ¶ M. Rotrand est heureux d'entendre que des ateliers sont organisés pour donner des avis légaux aux personnes qui en ont besoin, malheureusement les ressources financières sont limitées. Il souligne que la Commission interculturelle reçoit énormément de demandes de financement de groupes nouvellement arrivés dans l'arrondissement. Il lui suggère de s'adresser à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de s'associer au *Projet Genèse* pour organiser des ateliers légaux avec eux. Il ajoutera sa demande à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission interculturelle.

La période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Saulie Zajdel
 - Souligne l'amélioration du déneigement mais constate que l'autobus de la ligne 160 ne peut toujours pas rouler sur la rue Goyer et l'avenue Plamondon puisqu'un seul côté de la rue a été déblayé. De plus, il signale que le chemin Bedford n'a toujours pas été déneigé. Il souligne aussi que le secteur des avenues Clinton et Lennox et de la rue Dickon a été déneigé au même moment faisant en sorte d'interdire le stationnement partout en même temps.

- Warren Allmand
 - En réponse aux commentaires de M. Mc Queen, explique les activités de suivi du rapport de la Commission sur la circulation et souligne que la Loi 42 permet le transfert des responsabilités sur les limites de vitesse aux municipalités.
 - Signale que des groupes communautaires se sont réunis et ont soulevé la question de l'impact sur la circulation du futur CUSM et demande si des modifications au plan de circulation ont été reçues par l'arrondissement.

M. Plante vérifiera si des modifications au plan de circulation du CUSM ont été faites.

- Marcel Tremblay
 - Souligne, en réponse à M. Shafter, que le comité exécutif reconnaît les activités comme celles proposées par le Centre Segal qui permettent à différentes communautés culturelles d'échanger. Il décrit l'objectif de deux budgets qui pourraient être utilisés et souligne qu'il est préférable d'inviter les dignitaires de d'autres pays à l'hôtel de ville qui est équipé pour ce faire.

- Marvin Rotrand
 - Commente positivement les modifications des horaires de collecte d'ordures ménagères et de matières recyclables qui n'ont connu que quelques légers problèmes sur certaines rues et félicite la Direction des travaux publics pour leur stratégie de communication qui semble avoir bien fonctionné ;
 - Fait état de problèmes dans le déroulement du déneigement qui, dans l'ensemble, s'est amélioré.



- Francine Senécal
 - Fait part d'une plainte d'accumulation de cartons en provenance des commerces sur le chemin de la Côte-des-Neiges et demande que les inspecteurs continuent à y porter une attention particulière ;
 - Rappelle les travaux faits sur le chemin de la Côte-des-Neiges et demande si l'installation des lampadaires et du mobilier urbain se fera tel que prévu.

M. Plante se renseignera et l'informerá dès que possible.

RÉSOLUTION CA09 170040

PRR 2009 - LISTE DES RUES ET APPELS D'OFFRES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'approuver la liste des rues locales qui feront l'objet d'un planage/revêtement, d'une reconstruction des trottoirs et de travaux corrélatifs dans le cadre du PRR 2009 :

	RUE (local)	DE	À	DISTRICT
1	Mira (*)	Meridian (au sud de)	Circle Road	Snowdon
2	Glencairn (*)	Meridian (au sud de)	Circle Road	Snowdon
3	Clanranald (**)	Bourret	Van Horne	Snowdon
4	De La Peltrie	Lavoie	Côte-des-Neiges	Darlington
5	Grey	Sherbrooke	Notre-Dame-de-Grâce	NDG
6	Lacombe	Victoria	Lavoie	CDN
7	Parc Row East	Maisonneuve	Sherbrooke	Loyola
8	Macmahon (**)	Chester	Côte-Saint-Luc	Loyola
9				
10				

(*): Trottoirs seulement

(**): Planage/revêtement seulement

D'autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1093184001

RÉSOLUTION CA09 170041

CONTRAT - IMPRIMERIE TRANSCONTINENTAL - LE SAVOIR-FAIRE

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Marvin Rotrand



D'accorder à l'imprimerie Transcontinental, pour une période n'excédant pas douze mois, à compter de la date de son émission, la commande au montant de 73 520,57 \$ (taxes incluses) pour l'impression de trois numéros du bulletin Le Savoir-faire, le bulletin officiel de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au prix de sa soumission conformément à l'appel d'offres numéro AO-0810926.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 CTA1093425001

RÉSOLUTION CA09 170042

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ESPACE DU LIVRE FRANCOPHONE (OSBL)

Il est proposé par Francine Senécal

appuyé par Michael Applebaum

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'OSBL l'espace du livre francophone pour l'aider à faire valoir la littérature caribéenne et afro-canadienne, et ainsi participer à la valorisation et à la diffusion de ces littératures pendant le mois de l'histoire des noirs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1093055001

RÉSOLUTION CA09 170043

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE CDN/SNOWDON

Il est proposé par Saulie Zajdel

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon, fiduciaire du projet « L'hiver en fête à Côte-des-Neiges », qui se déroulera au parc de Kent le 7 février 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrite au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1094074003



RÉSOLUTION CA09 170044

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES MUSICIENS DU MONDE

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Saulie Zajdel

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Orchestre symphonique des musiciens du monde afin de les aider et assurer le succès de leur cinquième année d'existence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1093055003

RÉSOLUTION CA09 170045

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - GROUPE DÉFI SPORTIF DES ATHLÈTES HANDICAPÉS

Il est proposé par Francine Senécal

appuyé par Michael Applebaum

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 600 \$ au groupe Défi sportif des athlètes handicapés pour aider à l'organisation et à la réussite de sa soirée spectacle-bénéfice du 10 mars prochain.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1093055002

RÉSOLUTION CA09 170046

AVENANT - ENTENTE DE LOCATION ET DE PRÊT - BAOBAB FAMILIAL

Il est proposé par Saulie Zajdel

appuyé par Francine Senécal



D'autoriser la signature d'un avenant à l'entente de location et de prêt d'un espace communautaire intervenue avec Baobab Familial pour accorder une réduction supplémentaire de 15% au montant initial du loyer, soit 4 838,25 \$ applicable sur la dernière année de l'entente s'échelonnant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

D'autoriser la recette de 9 563,54 \$ après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à la mission de l'organisme.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières indiquées dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1094074004

RÉSOLUTION CA09 170047

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION FAMILLES UNIES DE WALKLEY

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marcel Tremblay

D'autoriser la signature d'un avenant à la convention de partenariat intervenue avec l'Association de familles unies de Walkley prévoyant un prolongement de trois mois à la durée de celle-ci, soit du 1^{er} mars 2009 au 31 mai 2009.

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 14 319,22 \$ pour le volet encadrement des activités de loisirs et de 6 083,50 \$ pour le volet entretien sanitaire à l'organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1094074006

RÉSOLUTION CA09 170048

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE PLEIN AIR NDG

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Michael Applebaum

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Club de plein air Notre-Dame-de-Grâce Inc. pour la réalisation d'activités de sports et loisirs dans l'arrondissement pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 42 000 \$ à l'organisme pour le volet encadrement des activités de loisirs et des services de soutien communautaire.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1084074015

RÉSOLUTION CA09 170049

CONGRÈS FCM 2009

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Saulie Zajdel

D'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de M. Michael Applebaum, maire de l'arrondissement et M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2009, à titre de représentants de l'arrondissement.

ENDROIT : Whistler

DATE : 5 au 8 juin 2009

Le compte de frais, accompagné des pièces justificatives, sera transmis au chef comptable du Service des finances, dans les 15 jours suivant le retour au lieu habituel de travail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera imputée au surplus des élus après avoir effectué le virement de crédits suivant :

Provenance :
2406.0000000.000000.00000.31025

Imputation :
2406.0012000.300768.01101.53201

Un bon de commande sera préparé afin de réserver les crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 CTA1093571002

RÉSOLUTION CA09 170050

TRANSFERT DES ACTIVITÉS GRAFFITIS

Il est proposé par Francine Senécal

appuyé par Marcel Tremblay



D'autoriser, à compter du 5 janvier 2009, le transfert des activités locales de l'Unité graffiti de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce aux 9 arrondissements de l'ex-Montréal, à l'exception des activités d'enlèvement des graffitis sur les oeuvres d'art extérieures répertoriées dans la collection de l'ex-Ville de Montréal.

D'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 649 345 \$ pour l'année 2009 et les années subséquentes du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce aux 9 arrondissements de l'ex-Montréal.

D'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1080699008

RÉSOLUTION CA09 170051

DÉPENSE - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2009

Il est proposé par Francine Senécal

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser une dépense de 400 000 \$ pour la réalisation de travaux en régie prévus dans le cadre du « Programme de réfection routière 2009 » sur les rues suivantes de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

RUE (local)	DE	À	DISTRICT
Mira (*)	Meridian (au sud de)	Circle Road	Snowdon
Glencairn (*)	Meridian (au sud de)	Circle Road	Snowdon
Clanranald (**)	Bourret	Van Horne	Snowdon
De La Peltrie	Lavoie	Côte-des-Neiges	Darlington
Grey	Sherbrooke	Notre-Dame-de-Grâce	NDG
Lacombe	Victoria	Lavoie	CDN
Park Row East	Maisonneuve	Sherbrooke	Loyola
Macmahon (**)	Chester	Côte-Saint-Luc	Loyola

(*): Trottoirs seulement (**): Planage/revêtement seulement

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à exécuter ces travaux en totalité ou en partie, soit par contrat, soit en régie par les employés de la Ville.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assurée par l'arrondissement dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30.03 1093184002

RÉSOLUTION CA09 170052**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FÉVRIER ET AVRIL 2009**

Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis pour l'émission des permis, au plus tard 72 heures avant la date prévue pour chacun des événements :

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 février 2009 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire de chaque événement.

D'édicter en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement.

D'édicter en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant la fermeture de rues selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1094074005

RÉSOLUTION CA09 170053**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA09 17157**

Il est proposé par Francine Senécal

appuyé par Marcel Tremblay

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA09 17157 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) pour apporter des ajustements à certains articles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1083779012



RÉSOLUTION CA09 170054**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA09 17164**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2009, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marcel Tremblay

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA09 17164 modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1080558010

RÉSOLUTION CA09 170055**APPEL DE LA DÉCISION - DEMANDE DE DÉMOLITION - 4470, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

ATTENDU QUE le comité d'étude des demandes de démolition a autorisé la démolition du bâtiment du 4470, chemin de la Côte-des-Neiges lors de sa rencontre tenue le 16 décembre 2008;

ATTENDU QUE deux demandes d'appel ont été déposées, l'une en date du 8 janvier 2009 et l'autre du 15 janvier 2009;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement doit statuer sur le dossier, suivant une demande d'appel, en vertu de la section IX du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009).

Il est proposé par Francine Sénécal

appuyé par Marcel Tremblay

De confirmer la décision du comité d'étude des demandes de démolition, rendue le 16 décembre 2008, à l'effet d'accepter la démolition du bâtiment situé au 4470, chemin de la Côte-des-Neiges, au coin de l'avenue Forest Hill, aux conditions suivantes :



Que le niveau de la dalle du stationnement souterrain soit réalisé de manière telle qu'une profondeur adéquate de sol soit disponible pour des plantations d'arbres de bon gabarit dans l'alignement de construction du bâtiment, du côté du chemin de la Côte-des-Neiges;

Que l'aménagement sur le toit procure une qualité visuelle du lieu pour tout observateur. Le cabinet d'ascenseur doit être aménagé de manière à être compatible avec la nature des matériaux de revêtement du bâtiment. Tout élément mécanique devra être intégré en priorité au cabinet d'ascenseur ou rendu non visible par tout observateur et tout impact sonore devra être minimisé;

Qu'un plan d'aménagement paysager détaillé, fait par un professionnel en architecture du paysage, soit déposé en vue de l'analyse du permis de construction, incluant notamment des variétés d'arbres compatibles avec les espèces types que l'on retrouve sur le mont Royal et comprenant la révision de la largeur des entrées charretières;

Qu'une garantie bancaire au montant de 50 000 \$ soit déposée afin d'assurer la démolition du bâtiment dans les six mois suivant l'émission du permis de démolition et la réalisation d'un aménagement paysager verdoyant ainsi que l'érection d'une clôture dans le cas où les travaux de construction ne débutent pas dans les six mois suivant la fin des travaux de démolition;

Que la réalisation du projet soit substantiellement conforme aux plans accompagnant la demande de permis de démolition, sinon une nouvelle demande de permis de construction, conforme à la réglementation devra être déposée;

Que soit effectué le paiement des frais de désaffectation des entrées charretières existantes ainsi que les travaux requis pour le débranchement aux services municipaux souterrains (aqueduc, égout), avant l'émission du permis de construction.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1091378002

RÉSOLUTION CA09 170056

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-38

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marcel Tremblay

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-38 visant à modifier la résolution CA08 170126 approuvant le projet particulier PP-36 qui autorise la démolition des bâtiments existants, l'agrandissement du pavillon sportif, la construction de gradins permanents et l'installation d'un dôme saisonnier couvrant le terrain de sport sur la partie sud-est du campus Loyola de l'Université Concordia, afin de permettre la réalisation du projet sur plusieurs phases et d'autoriser plus qu'un bâtiment sur le même terrain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la résolution CA08 170126 et la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du pavillon sportif, la construction de gradins permanents et l'installation d'un dôme saisonnier sont autorisés, en plusieurs phases et sur le même terrain, tel que montré sur les plans de l'annexe B, aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 3 et 15 du projet particulier PP-36 (résolution CA08 170126) et au paragraphe 1° de l'article 11.1 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. 0-1). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Le pavillon sportif, les gradins et le dôme saisonnier peuvent être construits sur le même terrain tel que montré sur les plans de l'annexe B.

4. L'agrandissement du pavillon sportif, la construction de gradins permanents et l'installation d'un dôme saisonnier, peuvent se réaliser sur plusieurs phases, tel que montré sur les plans de l'annexe B. Chaque phase doit faire l'objet d'un permis autorisant les travaux qui y sont inclus, en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (R.R.V.M., c. C-9.2), sauf pour l'enlèvement et la réinstallation de la toile et du dôme à chaque saison, tel qu'autorisé à l'article 17 de la résolution CA08 170126.

5. Les travaux de construction des gradins permanents, décrits à la phase 2, sur les plans de l'annexe B, doivent être complétés au plus tard le 30 novembre 2012.

6. À l'exception des phases 1 et 2, la réalisation des autres phases du projet n'a pas à être séquentielle, selon la numérotation montrée sur les plans de l'annexe B.

7. L'aménagement paysager exigé en vertu de l'article 7 du projet particulier PP-36 (résolution CA08 170126), doit être complété avant l'émission d'un permis autorisant des travaux, autres que ceux décrits aux phases 1 et 2 des plans de l'annexe B.

8. Malgré les normes énoncées au tableau de l'article 340 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les unités de pressurisation du dôme saisonnier peuvent être installées dans une cour avant, à la condition de ne pas être visibles de la voie publique. L'installation de ces unités doit être approuvée conformément au titre VIII, selon les critères énoncés dans l'article 668 du Règlement d'urbanisme (01-276), en plus du critère suivant :

- 1° les matériaux et couleurs des finis doivent s'harmoniser avec le milieu et contribuer à minimiser leur impact visuel.



9. Une étude préparée par un expert portant sur les mesures prises pour limiter les nuisances causées par le bruit des unités de pressurisation du dôme doit être déposée au moment de la demande de permis autorisant les travaux de la phase 1. Une telle étude doit démontrer que le niveau sonore mesuré aux limites du terrain respectera les limites établies dans le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

10. En plus des conditions énumérées à l'article 5 du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. C-3.2), et aux fins de la délivrance du certificat d'occupation pour le dôme saisonnier, une étude du bruit in situ doit être soumise par un expert démontrant que le niveau du bruit réel mesuré aux limites de propriété rencontre les conditions d'approbation, conformément à l'article 9 de la présente résolution.

11. L'installation du dôme saisonnier est autorisée du 15 octobre au 30 avril, conformément aux plans de l'annexe B.

ANNEXE A

Cadastre.

ANNEXE B

Plans préparés par Saia Barbarese Topouzanov, architectes, numérotés 1 à 3 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce le 15 janvier 2009.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1084509006

RÉSOLUTION CA09 170057

AVIS DE MOTION

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CDN/NDG - 4) afin de permettre la nomination d'un citoyen comme président du comité, ainsi que d'augmenter le nombre de membres suppléants.

40.06 1083886003



RÉSOLUTION CA09 170058**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN TERRAIN CONTAMINÉ**

Il est proposé par Francine Senécal

appuyé par Saulie Zajdel

De mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour présenter notre demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du programme ClimatSol et ce, afin de financer des travaux de réhabilitation d'un terrain municipal contaminé, au parc Jean Brillant dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lesquels coûts sont inclus dans la programmation du PTI 2008-2009.

D'approuver l'entente entre la Ville et le MDDEP relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol et d'autoriser M. Pierre Bernardin, directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, à signer ladite entente.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1094921001

RÉSOLUTION CA09 170059**DÉPÔT - DOSSIERS DÉCISIONNELS - DÉCEMBRE 2008**

M. Michael Applebaum dépose les rapports faisant état des décisions prises par tout fonctionnaire ou employé au nom de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2008.

60.01 1091154002

RÉSOLUTION CA09 170060**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

M. Michael Applebaum dépose les procès-verbaux des séances publiques du comité d'étude des demandes de démolition tenues le 13 novembre et 16 décembre 2008.

60.02 1091637001



RÉSOLUTION CA09 170061**DOCUMENT D'INFORMATION - PROJET DE BIBLIOTHÈQUE DANS NDG**

M. Michael Applebaum dépose le rapport trimestriel sur l'état du dossier relatif à la demande de soutien financier pour le projet de bibliothèque dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce, conformément à la résolution CA08 170282, telle qu'adoptée à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2008.

60.03 1090897001

RÉSOLUTION CA09 170062**ÉVÈNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2009**

CONSIDÉRANT que l'Heure de la terre est devenue un évènement international en 2008;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce entend prendre position contre cette véritable menace à notre planète – le réchauffement global;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 168 villes participeront le samedi 28 mars 2009 à 20 h 30 et éteindront leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce éteigne toutes les lumières non essentielles pendant une heure, le samedi 28 mars 2009, à compter de 20 h 30;

QUE tous les commerces et résidants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce soient encouragés à se joindre à la Ville, le 28 mars 2009 à 20 h 30;

QUE tous les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal soient encouragés à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'Heure de la terre, le 28 mars 2009 à 20 h 30.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1093571001



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 35.

Michael Applebaum
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
Le secrétaire d'arrondissement par intérim

